

NAO 2019

Calendrier

21 août réunion d'ouverture

11 Septembre matin demandes des syndicats

24 Septembre retours de la direction

04 Octobre retour syndicat

18 Octobre clôture

Composition de la délégation UNSA SNMSAC :

Mano (DS), Nico (PNC) et Sully (mécanos/sol)



Demands communes Sol/PNC

* accès aux GP sans limitation d'âge pour les enfants

* attribution d'un billet GP pour un tiers une fois par an

* accès aux GP pour les salariés en parental à temps complet, en sans solde, en sabbatique et autres mesures sur les GP incitatives à l'allègement provisoire des effectifs en temps réel si besoin, avec maintien sur la liste de classement professionnel ainsi que de la mutuelle

* attribution de 6 semaines de congés paternité (naissance ou adoption) dans le cadre de l'égalité femme-homme

* augmentation salaire hors ancienneté pour employés/ouvrier de 2% au 1^{er} janvier 2020 et de 1% rétroactif au 1^{er} janvier 2019

* augmentation salaire hors ancienneté pour AM de 1,8% au 1^{er} janvier 2020 et de 0,8% rétroactif au 1^{er} janvier 2019

* augmentation salaire hors ancienneté pour les cadres de 1,5% au 1^{er} janvier 2020 et de 0,5% rétroactif au 1^{er} janvier 2019

* augmentation salaire hors ancienneté pour les PNT de 1,3% au 1^{er} janvier 2020 et de 0,3% rétroactif au 1^{er} janvier 2019

* inscrire l'entreprise dans une réflexion permanente de son impacte dans notre environnement (vers une élimination des émissions des déchets papiers et plastiques, prime au covoiturage, télétravail, bornes électriques en accès gratuit pour tous les salariés et sur tous les sites, ...)

* charte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes

* Augmentation à 65% de la participation financière de l'employeur dans la cotisation globale du salarié. L'entreprise réaffirmant ainsi l'importance qu'elle porte à la Santé de ses salariés

* en cas d'accident de travail, de maternité ou congés parental prise en charge par l'entreprise à 100% de la mutuelle

* revoir le contrat « travel pro Accor hôtels » pour obtenir plus de réduction sur la réservation de chambre lors des déplacements privés des salariés

Demandes pour le SOL

* Revalorisation des chèques déjeuners

* Revalorisation des heures de nuit, de dimanche, jours fériés ...

* Place de parking sur parking réservé pour MCC avec un bip

* Clarification sur les conditions de mission et l'encadrement des missions afin d'uniformiser les conditions et gommer les inégalités de traitement

* Revaloriser la table de calcul des primes APRS et QT, demandons la suppression des limitations sur les primes APRS (abattement de 2%).

* contrat de prévoyance pour le sol (incapacité)

* compensation financière pour déplacement à la demande de l'entreprise des jours de repos et des congés notamment pendant les IRG

Demandes pour les PNC

* Traitement des équipages en escale et en mep : en classe immédiatement supérieure pour la MEP, le salon systématique pendant l'escale, une navette hôtel/aéroport quelle que soit l'escale. Idem que pnt .

* accès classe austral pour les cadres PNC comme les cadres pnt

* Déplacement des OFF et jours de congés (sol et vol) 2 pha par jour déplacés

* Indemnités repas France à 30 € compte-tenu de l'éloignement de certains hôtels des lieux de restauration à Charles-de-Gaulle

* Paiement de toutes les heures de nuit en service conformément aux accords pnc de 2003 (heures de nuit payées en MEP et RST)

* Paiement rétroactif pour les pnc qui ont effectué un bloc réserve entre le 1er oct. 2018 et le 31 janvier 2019

* Traitement et assimilation des iCCP en tant qu'agent de maîtrise

* Une tablette pour chaque pnc

* Prime repas sol à 12 euros iso 9,75

* Augmentation des primes à l'étape MC sur tout avion à 15 euros

* Revoir notre contrat de prévoyance : amélioration de la prise en charge. Le délai de carence est trop long et doit permettre une prise en charge dès le 1er mois basé sur activité avec primes de N-1

* Autorisation du port de la barbe, de la tresse, de la queue de cheval, des tatouages apparents et discrets.

* Liberté de pouvoir porter ou pas le chapeau ou le bibi

* accord sur le delta de rémunération à pérenniser qui gomme l'impossibilité d'équilibrer les activités entre pnc

* attribution de 45 jours de congés (rattrapage étalé sur 3 ans). Idem PNT

* Pouvoir bénéficier de la totalité de nos congés en cas de long voyage prévu (4 ou 5 semaine consécutives)

* cdi pour temps partiel

* Revalorisation de chaque tranches pha entre 60 et 75 à + 0,50 euros

* Revoir les horaires d'attribution des plateaux repas équipages (se caler sur l'heure de prise de service iso heure de décollage)

* Mise en place abord de tout avion de plateaux repas sur tout TSV

* cdiser 20 cdd pour pallier aux 20 cdi qui ont quitté l'entreprise (retraite, démission, rupture, licenciement) et respect par la DG de son engagement à remplacer tout cdi sortant par un nouveau cdi

* Regrouper tous les accords pnc existant sans attendre la refonte en cours dans un document papier à fournir à chaque pnc

* Permettre au choix du pnc l'arrêt de la subrogation en cas d'arrêt de travail de plus d'un mois

* Attribution de 6 pha supplémentaires (iso 4) par jour d'engagement lors de rotation de plus de 4 jours

